

Document WSIS/PC-2/DT/3-F
27 février 2003
Original: anglais

PROJET DE PLAN D'ACTION
REPOSANT SUR LES DISCUSSIONS QUI SE SONT DÉROULÉES AU SEIN
DU GROUPE DE TRAVAIL DU SOUS-COMITÉ 2
PLAN D'ACTION

1 La société de l'information est un concept en évolution dont la mise en oeuvre relève de toutes les sociétés lesquelles, à cette occasion, tirent des enseignements les unes des autres. A l'heure actuelle, la société de l'information a atteint des niveaux de développement qui diffèrent selon les régions et les pays dans le monde. Il serait donc nécessaire et plus efficace de mettre au point un plan d'action souple susceptible d'être utilisé comme cadre de référence et comme source d'orientation et d'inspiration aux niveaux régional et national.

A) Liste des questions

1) Infrastructure de l'information et de la communication: financement et investissement, accessibilité économique, développement, durabilité

2 Nos pays, conscients du besoin d'assurer l'égalité des chances pour l'accès aux technologies de l'information et de la communication et pour leur utilisation, sont déterminés à prendre les mesures voulues pour réduire la fracture numérique qui est le résultat et également un facteur des différences qui existent entre les pays et à l'intérieur des pays en termes économiques, sociaux et culturels et en matière d'éducation, de santé et d'accès au savoir.

3 Afin d'assurer un accès universel d'un coût raisonnable il est important de faire en sorte que les technologies existantes et les nouvelles technologies assurent la connectivité pour tous, par l'intermédiaire en particulier d'institutions accessibles au public telles que les écoles, les bibliothèques, les bureaux de poste et les centres communautaires polyvalents. Il convient d'accorder une attention particulière à:

- la manière dont les TIC peuvent bénéficier aux défavorisés grâce à des initiatives novatrices;
- l'étude et la promotion de solutions énergétiques adaptées à l'environnement pour les TIC, en particulier dans les zones rurales;
- la mise en place de points d'accès publics et la création d'une dorsale africaine "backbone" utilisant les infrastructures innovantes de communication.

4 L'édification de la société de l'information passe par l'élaboration de normes techniques internationalement compatibles et accessibles à tous, par l'innovation technologique et par la création de systèmes visant à promouvoir les échanges de connaissances sur le plan mondial, régional et sous-régional, quel que soit le support utilisé. Au vu de la forte augmentation du volume du trafic Internet prévue dans la région et dans le monde, il est primordial de renforcer l'infrastructure du réseau régional et international à large bande, afin de le doter d'une capacité suffisante pour satisfaire les besoins des pays et de leurs citoyens.

5 Les centres d'information et de communication communautaires donnent à tous accès aux services d'information et aux services sociaux, en particulier dans les zones rurales. Les politiques en faveur de l'accès universel doivent favoriser le meilleur niveau possible de connectivité pour un prix raisonnable dans les zones mal desservies. La convergence technologique doit faire l'objet d'un suivi qui permet d'intégrer les TIC traditionnelles et les TIC nouvelles afin de créer des modes d'accès alternatifs susceptibles d'aider à réduire la fracture numérique. La création et la mise à disposition d'équipement d'accès à bas prix et de points d'accès communautaires polyvalents devront faire partie intégrante du programme visant à réduire la fracture numérique.

6 L'optimisation des connexions entre les grands réseaux d'information doit être encouragée grâce à la création de centres régionaux de trafic afin de réduire les coûts d'interconnexion et de renforcer la pénétration des réseaux d'accès. Les redevances d'utilisation des réseaux et de l'infrastructure doivent être fixées en fonction de paramètres objectifs non discriminatoires.

7 Des infrastructures TIC régionales devraient être mises en place pour faciliter l'échange entre les pays et éviter l'effet du réseau en étoile qui fait que l'information quitte la région et y revient après avoir transité par d'autres régions. Le développement de l'infrastructure nécessaire à la connectivité exige que certaines politiques publiques données se complètent afin d'assurer cette connectivité et la participation du secteur privé. Il est essentiel de prendre des mesures pour assurer la libéralisation, la privatisation et la concurrence et pour supprimer les droits excessifs.

2) Accès à l'information et au savoir

3) Le rôle des Etats, du secteur privé et de la société civile dans la promotion des TIC en faveur du développement

8 L'implication pleine et effective de tous les partenaires est d'une importance vitale si l'on veut élaborer de nouvelles applications TIC. Il faudrait définir clairement le rôle, les responsabilités et les objectifs de chacun des partenaires.

9 Le secteur public devrait rechercher des moyens innovants de corriger les défaillances du marché et d'instaurer la société de l'information dans tous les secteurs de l'économie et de la société, particulièrement ceux vivant dans la pauvreté. Le secteur privé joue un rôle important dans le développement et la diffusion des TIC tandis que la société civile, y compris les ONG, collabore étroitement avec les communautés pour renforcer les initiatives prises dans le domaine des TIC. Une coopération et des partenariats accrus entre les organisations gouvernementales et intergouvernementales, le secteur privé et la société civile s'imposent si l'on veut élaborer et mettre en oeuvre efficacement diverses initiatives en donnant la priorité aux ressources humaines disponibles au plan local.

10 Tous les partenaires sont instamment invités à mobiliser les ressources nécessaires au développement de la société de l'information, y compris en augmentant les investissements dans l'infrastructure des télécommunications, en renforçant les capacités humaines, en établissant des

cadres de politique générale et en élaborant un contenu et des applications locales culturellement sensibles. Les organisations internationales et régionales, y compris les institutions financières et les organismes de développement ont un rôle important à jouer dans l'intégration de l'emploi des TIC dans le processus de développement et dans la mobilisation des ressources nécessaires à cet effet.

11 La priorité doit être accordée au renforcement des micro-entreprises locales et des petites et moyennes entreprises grâce à leur intégration dans l'économie numérique. Les politiques adoptées par les pouvoirs publics doivent favoriser l'innovation et l'esprit d'entreprise. Le développement d'entreprises à support technologique doit être encouragé grâce à des mécanismes tels que les fonds de capital-risque, les parcs technologiques et les pépinières d'entreprises et grâce à la participation d'établissements universitaires et de réseaux de chercheurs. En outre, des mécanismes particuliers devront être mis en place pour encourager le secteur bancaire à mettre au point des applications sûres et fiables qui facilitent les transactions en ligne.

4) Renforcement des capacités: développement des ressources humaines, éducation, formation

12 Pour tirer pleinement profit de la société de l'information, les individus doivent atteindre un meilleur niveau de maîtrise des TIC et de compétence dans ce domaine. Pour ce faire, il convient de promouvoir, à tous les niveaux, depuis le plus jeune âge jusqu'à l'âge adulte l'éducation et la formation pertinentes, qui permettent d'offrir des débouchés à autant de personnes que possible et notamment aux personnes défavorisées. La capacité des pays en développement et des pays les moins avancés à appliquer efficacement les TIC doit être renforcée grâce à la coopération régionale et internationale.

13 Les TIC peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'enseignement et de l'apprentissage et le partage du savoir et de l'information. Les enseignants constituent une passerelle vers la société de l'information et leur formation et les moyens à leur disposition demandent à être renforcés. Il est également important d'améliorer l'enseignement, tant de base que supérieur, des sciences et de la technologie. Cela aidera à créer une masse critique de professionnels et d'experts hautement qualifiés dans le domaine des TIC qui continuera de servir de base au développement des TIC dans la région. Il est reconnu que l'éducation en vue du développement et l'exploitation de l'infrastructure des réseaux revêt une importance particulière et est déterminante si l'on veut disposer de services de réseaux TIC efficaces, fiables, concurrentiels et sûrs.

14 Le cyberapprentissage vise à développer les compétences en vue de donner accès à la connaissance, qui recouvre divers domaines: contenu local, identité culturelle, diversité linguistique et droits de propriété intellectuelle, entre autres. L'accès à la connaissance est un facteur essentiel du développement économique, culturel et social. Il permet d'offrir à tous ceux qui demeurent en marge du système d'éducation officiel un enseignement et des informations adaptées à leurs besoins et à leur culture. L'éducation donne les moyens de surmonter la pauvreté, ce qui explique que le cyberapprentissage soit l'un des principaux facteurs qui contribuent à la réduction de la fracture numérique.

15 L'édification de la société de l'information doit tenir compte de la jeunesse, qui constitue la majorité de la population de nombreuses régions en développement et est l'un des moteurs du développement socio-économique. Il est donc essentiel de donner aux jeunes les connaissances et les compétences nécessaires pour les préparer à jouer pleinement leur rôle dans la société de l'information.

16 Il est essentiel de diffuser des informations sur le potentiel qu'offrent les nouvelles technologies grâce à l'échange de données sur les meilleures pratiques, les campagnes, les projets pilotes, les démonstrations et les débats publics. Les cours d'initiation à l'informatique devraient viser à former la population à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication,

ces cours devant procurer aux utilisateurs des TIC les compétences dont ils ont besoin pour produire et utiliser un contenu valable et socialement utile à tous les groupes socio-économiques. La création et le maintien d'une main-d'oeuvre sur laquelle repose la société de l'information doivent être assurés en étroite coopération avec le secteur privé et la société civile en général.

5) Sécurité

17 Etablir des cadres législatifs nationaux appropriés qui protègent l'intérêt public et général ainsi que la propriété intellectuelle et qui favorisent les communications et les transactions par voie électronique. La protection contre les délits passibles de poursuites civiles et pénales ("cyberdélits"), les questions d'indemnisation et de liquidation, la sécurité des réseaux et la garantie de la confidentialité des informations personnelles sont indispensables si l'on veut donner confiance dans les réseaux d'information. La gestion multilatérale, transparente et démocratique de l'Internet doit faire partie de ces efforts compte tenu des besoins propres au secteur public et privé ainsi que des besoins de la société civile.

18 Parmi les principaux problèmes auxquels on se trouve confronté, il faut noter l'indifférence globale aux questions relatives à la sécurité des informations, la complexité, la capacité et la portée croissantes des technologies de l'information, l'anonymat qu'elles permettent et l'internationalisation des réseaux de communication. Tout en tenant compte de la nécessité d'assurer à tous les pays, un accès équitable et adapté aux TIC, il ne faut pas oublier que ces technologies peuvent être utilisées à des fins incompatibles avec les objectifs du maintien de la stabilité et de la sécurité internationale, et peuvent nuire à l'intégrité des infrastructures étatiques, au détriment de la sécurité civile et militaire des Etats. Pour résoudre ces problèmes, il faut agir sur plusieurs fronts et lutter sous tous les azimuts contre la cybercriminalité, en mettant l'accent sur la prévention, l'élaboration de directives nationales et la coopération régionale et internationale. Parallèlement, les mesures visant à combattre la cybercriminalité et à sécuriser et fiabiliser la société de l'information doivent respecter la souveraineté des Etats et les droits de tous, notamment la liberté d'expression, tels qu'ils sont énoncés, entre autres dans les constitutions nationales.

19 Tous les partenaires du secteur des TIC doivent prendre les mesures qui s'imposent pour améliorer la sécurité, rassurer les utilisateurs et renforcer sur d'autres plans l'intégrité des informations et des réseaux/systèmes d'acheminement, afin de parer au risque de perturbation ou de destruction de l'ensemble de ces réseaux et systèmes, desquels nous sommes de plus en plus tributaires. La sécurité des informations peut être assurée non seulement grâce aux moyens techniques, mais aussi par le biais de l'éducation et de la formation, des politiques de l'exercice du droit et de la coopération internationale. A long terme, il convient d'encourager l'instauration d'une "culture mondiale de la cybersécurité", reposant sur une compréhension commune des règlements et des modalités d'échange d'informations et de technologies et sur la coopération internationale.

6) Créer un environnement propice

20 Le passage à la société de l'information exige la création de cadres appropriés et transparents dans le domaine juridique, réglementaire et de politique générale au niveau mondial, régional et national. Ces cadres devraient tenir dûment compte des droits et des obligations de tous les partenaires dans des domaines tels que la liberté d'expression, la confidentialité, la sécurité, la gestion des adresses et des noms de domaine Internet et la protection du consommateur tout en prévoyant des mesures d'encouragement économique et en assurant aux activités commerciales un climat de confiance. Afin de veiller à un prompt règlement des différends, il convient d'envisager un mode amiable de règlement des litiges en plus de la procédure judiciaire normale.

21 Il faudra encourager la concurrence comme étant le meilleur moyen de faire baisser les prix et d'assurer la modernisation continue des réseaux et des services.

22 L'élaboration de normes internationales ouvertes, flexibles et compatibles, intéresse tous les pays qui souhaitent pouvoir tirer le meilleur parti possible de la technologie, du contenu associé et des services correspondants. La conception et la mise en oeuvre généralisée de logiciels de source ouverte devraient être encouragées, de même que l'élaboration de normes ouvertes applicables à l'interfonctionnement des TIC.

23 Il importe d'assurer un équilibre entre l'exercice des droits de propriété intellectuelle et l'intérêt public: Etant donné l'importance des droits de propriété intellectuelle pour encourager l'innovation dans plusieurs domaines (logiciels, commerce électronique, échanges et investissements), on doit promouvoir les initiatives visant à établir un équilibre entre l'exercice de ces droits et les intérêts des utilisateurs, à la lumière du consensus international auquel parviennent les organismes multilatéraux sur les questions de propriété intellectuelle.

24 Administrer le spectre radioélectrique, dans le souci de défendre l'intérêt public et général, conformément au principe de base de la légalité dans le respect absolu de la législation et de la réglementation nationale ainsi que des accords internationaux régissant la gestion des fréquences.

25 La Région Afrique a formulé les propositions spécifiques suivantes:

- adopter des stratégies visant à stimuler le développement d'infrastructures TIC et à assurer un accès universel, en particulier dans les zones rurales et isolées, par le biais de la mise en oeuvre de techniques novatrices et de mesures africaines;
- supprimer les taxes frappant les matériels et logiciels TIC jusqu'à l'organisation de la deuxième phase du SMSI qui aura lieu à Tunis en 2005;
- adopter la "Charte africaine" sur la radiodiffusion en tant que cadre d'élaboration des politiques et des législations applicables aux technologies de l'information et à la radiodiffusion en Afrique.

7) Des applications orientées - développement des TIC pour tous

26 Les technologies de l'information et de la communication peuvent appuyer le développement socio-économique et favoriser l'émergence de cybercommunautés. Néanmoins, il faut également veiller à ce que les modèles traditionnels soient reconnus et respectés de manière à ne pas exclure les non-utilisateurs des TIC. Les exemples suivants visent à illustrer les potentialités des TIC en ce sens.

27 Cybergouvernement: Sur le plan des politiques générales, les méthodes utilisant les TIC renforceront la responsabilité et la transparence et permettront de mieux surveiller, évaluer et gérer le fonctionnement des services publics. L'administration publique peut employer ces méthodes pour renforcer la transparence, la responsabilité et l'efficacité des services publics offerts aux administrés (éducation, santé, transports, etc.) et aux entreprises.

28 E-Business: Quelle que soit leur taille, les entreprises peuvent utiliser les TIC pour stimuler l'innovation, réaliser des gains de productivité, réduire les coûts des transactions et bénéficier d'externalités de réseau. Pour accompagner ce processus, les pouvoirs publics doivent encourager les services, par la création d'un environnement favorable, l'adoption d'un cadre réglementaire qui vise à promouvoir des applications et un contenu en rapport avec l'investissement privé, sur la base d'une vaste infrastructure large bande, et doivent favoriser les partenariats entre secteur public et secteur privé. Pour le consommateur, les TIC sont intéressantes puisqu'elles facilitent les échanges avec de nombreux fournisseurs potentiels, où qu'ils se trouvent.

29 Téléenseignement: L'accès à l'éducation et à la connaissance est un facteur clé du développement économique et socioculturel; il facilite l'apprentissage de l'autonomie, le développement communautaire et la productivité des entreprises. Les TIC ouvrent des perspectives inédites en matière d'éducation à tous les groupes de toutes les régions. La réalisation de programmes et de contenus éducatifs et la mise en service de réseaux à large bande et de matériel informatique universels et économiquement abordables doivent être encouragées. La mise en oeuvre et la généralisation des TIC dans les établissements scolaires ou autres établissements de formation doivent être facilitées par la création et la maintenance d'un réseau de ressources humaines qui institutionnalise la formation permanente des enseignants et des instructeurs, sur lesquels repose l'innovation. Il faudra tirer parti des meilleures pratiques pour créer des matériaux pédagogiques de bonne qualité et facilement accessibles en provenance du monde entier, afin de faciliter le transfert des connaissances sur le plan national. Une attention particulière devra être prêtée à la formation multilingue et à l'utilisation et à l'élaboration de logiciels de traduction.

30 Cybersanté: L'accès à l'information sur la santé et aux soins de santé est un droit fondamental. De nombreux pays manquent d'équipements sanitaires et de personnel de santé, en particulier dans les zones rurales et isolées. L'utilisation des TIC favorise l'insertion sociale en assurant à tous un accès équitable aux services de soins de santé, en permettant à chacun de mieux gérer son capital santé et de jouer un rôle plus actif dans ce domaine. Les TIC doivent être mises en oeuvre à grande échelle dans le domaine des soins de santé afin d'assurer une meilleure utilisation des ressources, la satisfaction des patients, des soins personnalisés et la coordination des systèmes de santé publics, des institutions privées et du secteur universitaire. Des solutions et des options novatrices doivent être mises au point pour assurer des services de santé dans les zones mal desservies. Une autre priorité dans le domaine de la cybersanté doit être la prévention, le traitement des maladies et la lutte contre leur propagation, notamment en ce qui concerne le VIH/SIDA.

8) Diversité culturelle et linguistique, contenu local et développement des médias

31 La diversité culturelle et linguistique est enrichissante pour le développement social car elle permet l'expression de différentes valeurs et idées. Elle peut faciliter la diffusion et l'utilisation des informations, qui peuvent être présentées dans la langue et dans le contexte culturel avec lesquels l'utilisateur est le plus à l'aise, ce qui l'encourage encore à utiliser les TIC.

32 Les Etats devraient également encourager la création d'un contenu informatif varié, qui contribue à la préservation et à la diffusion de la culture, de la langue et du patrimoine locaux et nationaux. Les autorités locales, qui représentent pour les citoyens le premier point de contact avec l'administration, ont un rôle important à jouer; elles pourraient aussi encourager le développement de collectivités locales. La promotion de la diversité et de l'identité culturelles, y compris la création d'un contenu informatif varié et la numérisation du patrimoine éducatif, scientifique et culturel, sont prioritaires dans l'édification de la société de l'information. Il convient aussi de poursuivre les recherches sur les incidences socioculturelles des TIC.

33 Encourager la création de réseaux à large bande revient, non seulement à promouvoir la recherche, les activités commerciales et l'épanouissement personnel, mais également à préserver la diversité culturelle et les savoirs et traditions indigènes. Dans ce contexte, il faut s'efforcer d'apporter un appui à la création de noms de domaine multilingues, à l'élaboration d'un contenu local, à la constitution d'archives numériques, à l'existence de diverses formes de médias numériques, ainsi qu'à la traduction et à l'adaptation des contenus. L'élaboration de jeux de caractères et de codes langages normalisés et reconnus doit également être encouragée.

34 Les Etats africains ont formulé des propositions spécifiques, comme suit:

- appuyer les activités de l'Académie africaine des langues;
- recréer un "news exchange" africain;

- établir un fonds spécial pour la numérisation des archives et des bibliothèques africaines;
- créer une chaîne de télévision africaine multilatérale;
- investir dans les contenus médiatiques africains ainsi que dans les nouvelles technologies;
- développer la production indépendante.

9) **Comment franchir les obstacles à la réalisation d'une société de l'information à dimension humaine**

10) **Divers**

B) **Objectifs**

35 Exemples de mesures concrètes et globales qui pourraient être prises:

- a) Voici quelques exemples de mesures de référence qui pourraient être prises:
- établissement d'une connexion dans tous ces villages d'ici 2010 et création de points d'accès communautaires d'ici 2015;
 - établissement d'une connexion dans toutes les universités d'ici 2005, dans toutes les écoles secondaires d'ici 2010 et dans toutes les écoles primaires d'ici 2015;
 - établissement d'une connexion dans tous les hôpitaux d'ici 2005 et dans tous les centres de santé d'ici 2010;
 - desserte par un réseau hertzien de 90% de la population mondiale d'ici 2010 et de 100% d'ici 2015;
 - création d'un site web et d'une adresse électronique pour tous les services publics centraux d'ici 2005 et pour tous les services publics locaux d'ici 2010.
- b) Elaborer pour tous les pays des **cyberstratégies** nationales dans un délai de trois ans, y compris en ce qui concerne le renforcement des capacités humaines.
- c) Lancer un projet "**Global Digital Compact**", qui constituerait un nouveau modèle de partenariat et de dialogue entre les représentants des pouvoirs publics et ceux d'organismes non gouvernementaux; ce modèle serait fondé sur la division du travail et des responsabilités ainsi que sur la communauté d'intérêts; les partenaires s'efforceraient conjointement d'atteindre des objectifs de développement dans le secteur des TIC (par exemple, création par les Etats d'un cadre réglementaire adapté et d'avantages fiscaux, accès à la technologie et généralisation d'applications simples, lancement par des organisations non gouvernementales de campagnes de sensibilisation, travail au niveau communautaire, etc.) (un modèle fondé sur les relations institutionnelles existe déjà à l'UIT, qui assure des fonctions de coordination).
- d) Lancement et élaboration progressive d'un indice cumulatif du **développement des TIC** qui serait publié annuellement ou tous les deux ans dans un **rapport sur le développement des TIC**; le classement par pays serait accompagné d'une analyse de leurs politiques et de leur mise en oeuvre (*l'UIT serait chargée de catalyser et de compiler sous forme cohérente les expériences de plusieurs organisations, universités, groupes de réflexion, etc.*).
- e) Rédiger, puis publier, pendant la phase du Sommet qui se déroulera à Genève, un "**manuel recensant les bonnes pratiques et les exemples de réussite**". Ce manuel rassemblerait des contributions de tous les partenaires, présentées de façon concise et persuasive, et serait réédité à intervalles réguliers afin de pouvoir être utilisé en permanence comme outil de partage d'expériences.

- f) **Former dans les PMA des personnes chargées de travailler sur les contenus**, (par exemple archivistes, bibliothécaires, scientifiques, enseignants et journalistes), auxquelles on apprendrait à utiliser le savoir-faire et les capacités opérationnelles des organismes professionnels internationaux.
- g) Revoir les **programmes** des écoles primaires et secondaires dans tous les pays (dans un délai de trois ans), afin d'aider ces établissements à relever les défis de la société de l'information.
- h) Créer les conditions techniques (en matière de logiciels et de matériels) qui permettraient à toutes les **langues** du monde d'être présentes et utilisées sur l'Internet.

C) Stratégies, programmes, méthodes de mise en oeuvre

36 Les Etats doivent promouvoir des stratégies nationales globales et innovantes pour encourager le développement de la société de l'information, en y associant le secteur privé et la société civile. La participation du secteur privé est essentielle pour assurer le développement rationnel et durable des infrastructures, des contenus et des applications. Les cyberstratégies nationales doivent être adaptées aux besoins des différentes communautés, compte tenu du stade de développement et des caractéristiques structurelles de l'économie nationale. Ces stratégies peuvent tirer parti des connaissances et de l'expérience acquises; les échanges, notamment en ce qui concerne les meilleures pratiques, jouent dans ce contexte un rôle clé, car ils permettent aux pays d'apprendre les uns des autres, par le biais du dialogue.

37 Pour être efficaces, ces stratégies doivent permettre de définir non seulement des objectifs, mais aussi des délais, des indicateurs et des mécanismes d'évaluation des résultats, fondés sur des critères quantitatifs et qualitatifs. Pour les petits pays, les stratégies régionales peuvent contribuer à la création de marchés relativement vastes, qui offrent des conditions plus intéressantes pour les investissements du secteur privé, et contribuent à la mise en place d'un environnement concurrentiel. En outre, les TIC, qui offrent des perspectives aux administrations publiques, incitent le secteur privé à investir et favorisent le passage direct à l'utilisation de technologies nouvelles et évoluées, pourraient avoir un rôle particulièrement important à jouer dans le contexte du développement.

38 Mettre au point une stratégie implique de comprendre ce que l'on veut promouvoir, où le promouvoir et comment délimiter et mettre en oeuvre des activités pour atteindre le plus grand effet possible. Il s'agit de tirer profit des efforts déployés aux plans national, régional et mondial. Des projets spécifiques pourraient inclure les éléments suivants:

- encourager les dépenses publiques à long terme en matière de recherche-développement et d'enseignement supérieur afin de permettre de maîtriser et d'adapter des solutions particulières recourant aux TIC;
- prendre des mesures d'incitation et élaborer des régimes réglementaires qui renforcent les capacités du secteur privé en termes de développement des ressources humaines et de renforcement des infrastructures et des institutions;
- mettre en place des régimes fiscaux qui assurent des avantages à l'intention des entreprises TIC émergentes.

39 L'élaboration et la création de systèmes d'évaluation et de diffusion des performances devraient être encouragées, ainsi que la création de mécanismes incluant des mesures et des indicateurs communautaires qui reflètent les efforts et les progrès accomplis par les pays de la région pour faciliter l'accès aux TIC et leur utilisation dans un contexte communautaire.

D) Coopération et financement

40 Il est aujourd'hui plus important que jamais de promouvoir une étroite coopération internationale entre les autorités des différents pays, les partenaires et les organisations internationales couvrant tous les aspects de la société de l'information. A cette fin, il convient de tirer parti des avantages offerts par les institutions financières régionales. Il incombe à la communauté internationale de fournir une coopération technique et financière sur les plans multilatéral et bilatéral. Il convient de réaffirmer la nécessité pour les pays développés de concrétiser les engagements en matière d'aide publique au développement (APD) qu'ils avaient pris lors de la Conférence internationale sur le financement du développement. Il faut que tous les pays s'acquittent de leurs obligations relatives à tous les éléments du consensus obtenu lors de ladite conférence. Les pays représentés à la conférence appellent ceux des pays développés qui ne l'ont pas encore fait à agir concrètement pour, conformément à l'objectif fixé, consacrer 0,7% de leur PIB à l'aide publique au développement.

E) Suivi

DE GENÈVE À TUNIS
